

Présenté au Roy le 24.
Janvier 1806.

Leison Gratiot à Vie
et à son Oas d'Alban-
Ors Remington et son
épouse à St.

George Remington
Lawful Minute

Sept. No.

Copie d'après.

AA. J. 18 m. 44.

Pardevant Le notaire Public Cour la
Province du bas Canada résident dans le Comté St. Mau-
rice en la Paroisse St. Antoine de la Rivière du Loup
sousigné et témoin cy bas nommée
sirent sirent St. Alexandre Remington habitant
demeurant en la Paroisse Maskinongé et son épouse
Dame Marie Oline de lui à ce autorisé pour leffes
cy après lesquels Parties nous auroient dit que Représen-
tation leur ~~auroient~~ ayant été faite par St. George

Majeure Remington leur fils demeurant au d. lieu ~~présent~~
lequel à ce que il lui accorde des suretés de manière
assisté de authentique pour la jouissance ^{seulement} d'un certain terrain
John f. Dame cy après désigné la vie durant des d. Sieur et Dame
Eg. pour leur service leur père et mère, ce quoy les d. Père et mère
de bouche auroit acquiescé. Partant auroit par les d.
interprète. Présente des Sieur Alexandre Remington et
attendu qu'il la d. Dame son épouse Autorisée que dit est
ne sont aucunement familiers avec notre
langue fran- Reconnus et Confessés avoir fait Cession
coir transport et abandon des maintenant et pour
leur vie durant à tous deux, au d. George

M. P. J. S. Remington leur d. fils Majeur à ce Oréent
J. B. M. Acceptant Cessionnaire pour le d. temps durant
J. M. savoir une terre et établissement de la Consistance
de huit arpens de frons sur dix sept
et Oréent- tant solidaire arpens ou environ de profondeur sise et
vement l'un pour l'autre
pour l'autre Située à la Crête de Cog en la mouvance de
seul pour la Seigneurie de l'honorable Charles de la
le toutes faire jouissance Prenant Pardevant au chemin de
Caisiblement la Carrière et l'arrière se termine à la

W. S. Rivière Maskinongé d'un côté au sud ouest
Joint la Propriété de William Dime, et au
M. P. J. S. nord est à John England, Ensemble la jouissance
J. B. M. des Batimens qu'ils sont dessus Construits,
J. M. Ensemble encore la jouissance pour aussi leur vie
J. M.

Durant

Du Loup le Vingt quatre fevrier apres
 Midi de Lan mil huit cent Six Presence
 des Sieurs Pierre Michaux et Jean Ste Michaux
 temoins au J. Lieu Resident à ce requis ~~quels~~
 dont le dernier et le cedant et le D. N. Dam
 ont signé et l'autre temoin et le Comonnaire
 Ayant declare ne savoir escrire ny signé
 De ce enquis lecture faite ont fait leur
 Marques quatre Renvoye en marge sont bon
 Douze mots rigei sont nul /

W H V M O W Y A
 J O N

Mary Payne
 George Remington
 John L. Dams
 Pierre Michaux
 J. B. Michaux
 J. B. Michaux